



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 48393

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la présence de perturbateurs endocriniens dans de nombreux produits de consommation courante. Ces substances toxiques, qui interfèrent avec le fonctionnement du système hormonal, préoccupent de plus en plus les médecins. C'est ainsi que le distilbène a été mis en relation avec des cancers de l'utérus ou du vagin, de même que le chlordécone, utilisé dans les bananeraies aux Antilles, est lié aux cancers de la prostate. C'est ainsi que des centaines de produits pourraient être mis en relation avec l'apparition d'autres types de cancers. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de la recherche sur cette question et les précautions qui pourraient être avancées pour limiter les risques pour la santé humaine.

Texte de la réponse

Des études en laboratoire ont permis d'identifier des substances qui imitent ou interfèrent avec les hormones naturelles et qui perturberaient le fonctionnement du système endocrinien. Elles pourraient affecter l'embryon et le fœtus lors de leur développement prénatal, le jeune enfant et l'adulte. Les travaux publiés font également état de relations possibles entre les contaminations par des molécules perturbateurs endocriniens et des cancers hormono-dépendants, sans toutefois pouvoir établir un lien entre les deux. La perturbation endocrinienne est un sujet important pour la santé publique et des actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années. Dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE) mis en place sous l'égide des ministères chargés de la santé, de l'écologie, du travail et de la recherche, des études ont été menées notamment par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'institut de veille sanitaire (InVS) et l'institut national de l'environnement industriel (INERIS). Par ailleurs, l'étude nationale nutrition santé (ENNS) fournit une première estimation de l'imprégnation de la population française par une série de substances chimiques dosées dans l'organisme, dont certaines sont soupçonnées d'avoir un effet reprotoxique ou perturbateur endocrinien. Le programme national de biosurveillance mis en place par l'InVS permettra quant à lui, de vérifier les évolutions de ces imprégnations dans la population. De plus, il a été demandé en janvier 2009 plusieurs expertises aux différentes agences de sécurité sanitaire. Une expertise collective de l'INSERM sur les dangers des produits reprotoxiques et/ou perturbateurs endocriniens a été publiée en juin 2011. Les substances ainsi mises en évidence font l'objet d'une évaluation des risques par l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Les résultats de ces études devraient permettre d'engager une action, tant au niveau national que communautaire, pour améliorer et accélérer la prise de décisions relatives aux usages, aux restrictions et aux autorisations de certaines substances. Par ailleurs, une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens comprenant des actions de recherche, d'expertise, d'information du public et de réflexion sur l'encadrement réglementaire doit être finalisée au début de l'année 2014. Concernant les liens potentiels entre chlordécone et le risque de survenue de cancer de la prostate, les premiers résultats de l'étude Karuprostate (Guadeloupe) publiés le 21 juin 2010 ont jugé le lien possible, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des antécédents familiaux, de l'environnement et de l'alimentation. Cette étude se poursuit afin de tenir compte

des autres agents de l'environnement, en particulier des pesticides, des polluants persistants et des métaux lourds. L'étude Madiprostata (Martinique), qui est en cours de mise en place avec des partenaires locaux, pourra confirmer ou infirmer les liens potentiels entre diverses expositions et le cancer de la prostate. Le plan cancer 2014-2019, propose quant à lui, des actions pour améliorer la connaissance, l'observation et la surveillance des cancers, diminuer l'exposition aux agents cancérogènes (biologiques, physiques, chimiques) de la population générale et renforcer l'information et la communication auprès des professionnels de santé et du grand public sur les liens entre cancer et diverses expositions, ainsi que sur les moyens de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48393

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 760

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4923